

ADMINISTRATION
RÉDACTION - PUBLICITÉ - IMPRIMERIE
10, place Jean-Jaurès, 10
SAINT-ÉTIENNE
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS, 10, rue Richelieu, Téléphone Richelieu 31-58
LYON, 20, quai Augguener, Tél. Mucor 25-19
ROANNE, 14, cours de la République, Tél. 21-25
LE PUY, 35, place du Breuil, Téléphone 4-23
VIENNE, 3, rue Testu-Bouiller, Téléphone 3-28
NEVES, 2, rue Jeanne-d'Arc, Téléphone 3-25
VIERZ, 11, rue Saint-Dominique, Téléphone 32-25
La publicité est également reçue à l'Agence
Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

L'Éclair

REPUBLICAINE

1940 - Année - N° 14 50 Centimes

DIMANCHE
14
JANVIER
LUNE : nouv. le 9; pr. q. le 17
Heure normale
SOLEIL : lev. 7 h. 45; c. 16 h. 17
Les numéros finis indiqués ne sont pas rendus
Compte chèques postaux : Lyon 54-45

Communiqué officiel N° 263 DU 13 JANVIER (matin)

Rien d'important à signaler.

La situation militaire



En route vers le point de rassemblement.
(Photo N. Y. T., visa 34.977.)

Paris, 13 janvier.
La journée d'hier a été calme sur l'ensemble du front. En dehors des patrouilles qui ont été, comme à l'ordinaire, nombreuses mais sans incidents notables, on peut signaler des tirs d'artillerie assez prolongés à l'ouest des Vosges et à l'est de la Moselle. Toutefois, il serait erroné de chercher à leur donner une signification particulière.

De même, des tirs assez nourris ont été échangés entre les batteries et les nids d'armes automatiques des casemates installées de part et d'autre du Rhin.

Il s'agit là surtout de ripostes et de ripostes également sans signification précise et qui, en raison des retranchements et de la protection des ouvrages fortifiés, ne pouvaient donner aucun résultat.

Dans l'air, il y a eu des reconnaissances profondes françaises sur l'Allemagne.

Les avions allemands, cependant, poussaient des reconnaissances sur le nord et nord-est de la France. Au-dessus du front, même activité accrue mais sans rencontres ni combats.

Les avions de reconnaissance et les spécialistes de la photographie aérienne ont pris leur essor avec leur habituelle escorte de chasseurs. Ces missions ont été remplies entièrement et sans dommages.



Un guetteur dans un poste avancé.
(Photo Rol, visa 35.700.)

AU JOUR LE JOUR

Il n'est jamais bien dangereux de « tomber dans les pommes » en métro, aux heures d'affluence. Le tassement du public vous permet de conserver la position verticale et vous connaissez la douleur d'être bercé par les voyageurs sur lesquels vous pesez de tout votre poids et qui se débarrassent à tour de bras de cette charge inopportune par un vigoureux coup d'épaule, jusqu'à ce que l'un d'eux s'écrie : « Mais il tourne de l'œil, ce pauvre type ! » Alors, dix paires de bras vous empoignent, vous sortent du wagon au premier arrêt et vous déposez, comme un colis fragile, sur une banquette de la station.

J'ai connu cette fâcheuse aventure l'autre jour. Me voici encerclé par un vingtaine de personnes gesticulant et parlant à la fois. Les femmes se glissent au premier rang. On m'élève mon chapeau et mon foulard.

La cravate ! Desserrez sa cravate... Deux mains tirent sur les pans de ma cravate...
— Voyons, vous l'étranglez, madame. Vous êtes folle !...
— Mais, madame, je suis infirmière diplômée...

D'autres les écartent. Un doigt s'insinue sous mon faux-col et le broie ; au même instant, tous les boutons de mon gilet sautent et je crois, ma parole, que quelqu'un cherche à déboucler la ceinture de mon pantalon...
Puis, je ne sais plus, je suis un corps sans âme, anonyme, livré au dévotement désordonné d'une bande de sauveteurs...

Quand je rouvre les yeux, j'aperçois comme dans un miroir un homme jeune, au regard doux, casqué, vêtu de bleu, le torse pris dans des contraires croisées, qui me domine de toute sa taille et qui me sourit en approchant une petite fiole de mes lèvres.

— Vasy, vieux, un bon coup de rhum te remettra...
La liqueur me brûle le gosier. Je réagis.

Mais, brusquement, un autre personnage, coiffé d'une casquette blanche, entre en scène. Il me saisit sous les aisselles et me plante debout.

Le président de la République à Verdun

Paris, 13 janvier.
Le président de la République, accompagné du général Gamelin, s'est rendu, aujourd'hui, à Verdun, en vue de remettre la Médaille militaire aux généraux d'armée Belhague et Carence.

Remise de la Médaille militaire à deux généraux

Au cours de la cérémonie, le chef de l'Etat a prononcé l'allocution suivante :
« Généraux Belhague et Carence, mes camarades, il y a 50 ans, nous faisons ensemble nos premières armes à la Polytechnique. Depuis, fidèles à la noble devise de l'école : Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire, vous avez parcouru une carrière magnifique.
« Avant et pendant l'autre guerre et depuis et hier encore, au seuil de la nouvelle épreuve que couronnera la victoire de nos armes, vous avez été de vaillants soldats, des techniciens émérites.
« La puissante ligne de fortifications dressée à nos frontières, les matériels d'artillerie en action sur le front de bataille portent le sceau de votre longue expérience, fruit d'un labeur assidu.
« Au moment où l'âge vous ouvre les voies du repos, je suis particulièrement heureux, au cœur même de cette noble cité de Verdun, sanctuaire de l'héroïsme français, d'ériger sur vos poitrines la médaille militaire, le signe suprême de l'honneur pour les chefs d'armée. »

A l'Hôtel de Ville

M. Albert Lebrun est ensuite allé à l'Hôtel de Ville de Verdun, où il a été reçu par le maire et les autorités municipales. Le préfet de la Meuse et le sous-préfet de Verdun étaient également présents.

Le président de la République, en réponse aux quelques paroles d'accueil du maire, a prononcé une allocution. Il dit, notamment :
« Nous voici à nouveau dans la guerre et, ce matin, refaisant ce chemin de Paris à Verdun que j'avais parcouru, souvent, pendant l'autre guerre, revoyant tous ces noms entrés dans l'histoire, je me demandais si je

Les Anglais n'ont pas utilisé les gaz contre l'« Admiral-Graf-von-Spee »

Montevideo, 13 janvier.
On se souvient qu'après la bataille navale du 13 décembre, à Punta del Este, entre le « Admiral-Graf-Spee » et les croiseurs anglais, la légation britannique avait demandé une enquête officielle, qui fut faite contra l'affirmation du docteur Walter Meerhoff, qui certifiait avoir constaté que certains marins allemands portaient des blessures déterminées par les gaz.

L'enquête avait conclu qu'aucun blessé ne portait de signe d'intoxication par les gaz. L'enquête rebondit à la suite de la publication faite hier par les journaux d'une lettre du docteur Meerhoff, s'adressant à l'information venue de Londres, relatant le diagnostic de la commission d'enquête. Le docteur Meerhoff soutenait qu'il y avait quatorze blessés gazés à l'hôpital Pasteur de Montevideo, et ajoutait que le professeur Alfredo Vasquez Barriera avait constaté le 14 décembre, la véracité de son diagnostic concernant les gazés.

Le docteur Meerhoff demandait la publication de noms des médecins. La défense, publiée le document officiel de la commission d'enquête :
Montevideo, le 27 décembre 1939.
Monsieur le Directeur général de la Santé militaire, nomme des médecins. La défense, publiée le document officiel de la commission d'enquête :
Montevideo, le 27 décembre 1939.



Voici une photo de l'« Achilles » prise, il y a quelques jours, dans le port de Buenos-Aires. L'« Achilles » a pris part au combat naval contre le « Graf-Von-Spee ». On avait annoncé, ces jours derniers, mais la nouvelle a été démentie, qu'il avait livré combat à un corsaire allemand.
(Ph. France-Press, visa 39.327.)

Le roi Carol et le prince Paul de Yougoslavie ont-ils eu une entrevue ?

Londres, 13 janvier.
Le correspondant du Daily Telegraph à Bucarest télégraphie : Le ministère des Affaires étrangères dément, ce soir, catégoriquement qu'il y ait eu récemment une rencontre entre le roi Carol et le prince Paul à l'occasion de la visite de ce dernier en Yougoslavie. J'apprends cependant, de source autorisée, qu'une réunion aura lieu, après la visite du prince Paul à Zagreb. Il est possible qu'en raison de la publicité prématurée donnée à cette entrevue, la rencontre soit ajournée.

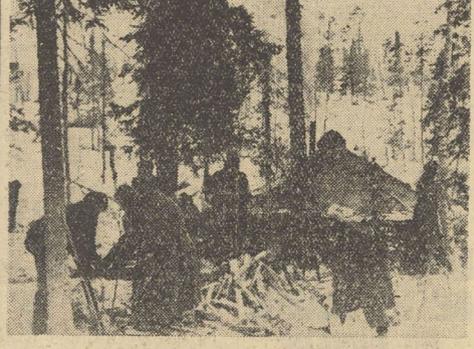
Par ailleurs, le correspondant du News Chronicle à Bucarest affirme que l'entrevue a déjà eu lieu à Balat, en Transylvanie.

Un volier italien est jeté par la tempête contre des récifs

Rome, 13 janvier.
Neuf matelots ont péri dans le naufrage d'un volier à moteur qui a été jeté par la tempête contre les récifs au large de la petite île de Caprera et reposent les restes de Garibaldi.

LA GUERRE EN FINLANDE

La bataille engagée à Salla tourne à l'avantage des troupes finlandaises



Ces soldats finlandais couchent sous la tente, dans la forêt, malgré le froid rigoureux. Ils font de grands feux de bois pour se réchauffer et faire cuire leurs aliments. Grâce à cette position en pleine forêt, ils peuvent effectuer des attaques par surprise sur les troupes russes.
(Ph. France-Press, visa A. 2.755.)

Stockholm, 13 janvier.
La bataille engagée à Salla, et dont les communiqués officiels s'abstiennent de parler encore, est au centre de l'attention des milieux politiques suédois. Selon certains rumeurs, les troupes finlandaises auraient presque réussi à encercler une division russe mais les Soviétiques paraissent décidés à empêcher, coûte que coûte la réédition au désastre de Suomussalmi.

D'après les correspondants suédois des troupes d'élite, fortes de 40.000 hommes ont été jetés par les Russes sur le front de Salla, soit la valeur de deux divisions, une troisième division semble avoir été si malmenée qu'elle ne saurait entrer en ligne de compte.

La tactique des Finlandais consisterait à Salla, comme à Suomussalmi, à couper les troupes russes de leurs bases de ravitaillement et des patrouilles de skieurs seraient parvenues à détruire un point tel, la voie de Mourmansk, que les provisions russes seraient accablées par avions.

Même les renforts russes arrivés récemment, contre la S. D. N. haut commandement soviétique tient à tout prix à éviter une déroute à Salla.

Les avions d'hier doivent être considérés d'après ces correspondants suédois comme un effort pour détourner les Finlandais du secteur de Salla.

Staline dirigerait les opérations en Finlande

Londres, 13 janvier.
On mande de Stockholm au Times :
« Les Russes ont envoyé un certain nombre de bombardiers Junkers à Baltiski ou un nouveau commandant d'aviation a été nommé. C'est là une nouvelle preuve du mécontentement que suscite à Moscou la tournure de la guerre. In-même, dit-on, en communication téléphonique quotidienne avec ses généraux sur le front et, dans une certaine mesure, il dirige personnellement les opérations. »

« Une nombre croissant d'officiers et de commissaires politiques ont été révoqués au cours de ces derniers jours. Les commissaires politiques de la division prolétarienne de Moscou ont reçu l'ordre de partir pour le front. »

Un ultimatum à la Finlande

Stockholm, 13 janvier.
Les journaux suédois annoncent que le gouvernement finlandais a déployé une activité fiévreuse depuis que la station de Lahiti est détruite par les bombardements soviétiques.

Parmi les messages russes figurait hier un véritable ultimatum adressé aux Finlandais. Ceux-ci étaient invités à mettre bas les armes, sous peine de voir les Allemands venir à la rescousse des Russes pour écraser la Finlande.

La tactique russe à l'école de la tactique finlandaise

Helsinki, 13 janvier.
Dans le nord de la Finlande, l'activité de patrouilles soviétiques a tendance à s'inspire de la tactique des Finlandais. Les soldats soviétiques apparaissent parfois vêtus de blanc et tachent de se servir de skis.

Les Soviétiques, apparemment, s'emploient à répandre des instructions relatives à l'usage des skis dans leurs troupes. La curieuse tendance livrée par le bolchevisme qui cherche à éduquer les gens sans instruction les amène à composer, sous un manuel spécial d'instruction pour l'emploi des skis et dans le butin réalisé par les Finlandais, à Suomussalmi un a découvert des manuels encore intacts et emballés.

Un médiation d'Hitler paraît improbable

Copenhague, 13 janvier.
Le correspondant berlinois du National Tidende a télégraphié que Berlin se montre des plus réservés à l'égard d'un nouveau pacte de Rome, prétendant qu'Hitler aurait décidé d'offrir sa médiation entre la Finlande et la Russie.

Les prouesses des aviateurs français et anglais

Dans un combat contre 12 Messerschmidt quatre chasseurs français abattent trois avions ennemis

Aux armées, 13 janvier.
Un combat aérien a été livré récemment par quatre chasseurs français contre un groupe de douze Messerschmidt. Les pilotes français sont parvenus, par leur habile tactique, à disperser la formation massive adverse, à abattre trois appareils et rentrer indemnes dans les lignes françaises.

L'escadrille en question était commandée par un sous-lieutenant. Les trois autres appareils étaient pilotés par trois sergents. Cette formation était sortie pour protéger un avion de reconnaissance photographique qui, alors qu'il prenait des photographies malgré un violent tir de la D. C. A. allemande, fut soudainement menacé par un groupe de douze Messerschmidt volant en quatre formations de trois, à 3.000 mètres d'altitude, petits points noirs menaçants, là-haut, dans le ciel nuageux et froid.

Les appareils allemands furent signalés au moment précis où, n'apercevant que l'appareil de reconnaissance français, les chasseurs étaient cachés par un nuage. Ils se scindaient en deux groupes pour envelopper leur « proie ». Les quatre chasseurs à cocarde tricolore surgirent alors du détour de leur nuage et attaquèrent, bien que les pilotes français aient reconnu, parmi les appareils ennemis, plusieurs « M. 109 », armés de canons. Deux Français se portèrent contre le premier groupe de six appareils ennemis, tandis que les deux autres s'occupèrent du reste.

Dégagé, l'avion d'observation, pendant ce temps, flâna sur sa base. Le combat commença entre 7.000 et 5.000 mètres d'altitude. Il fut bref. Après des piqués, des ressourcés, des virages serrés, des retournements, toute la gamme de l'acrobatie du combat aérien destinée à procurer une meilleure position de tir et de plus subtils dégagements, chacun des deux pilotes français abattit un appareil, celui du lieutenant tombant comme une torche suivie d'une longue fumée noire.

Pendant ce temps, les deux autres appareils aux prises avec les chasseurs allemands livraient un combat qui, commencé à 7.500 mètres d'altitude, se terminait à moins de 800 mètres du sol. Là encore, la virtuosité manœuvrière et la précision du tir des Français portèrent leurs fruits. Un Messerschmidt tomba en vrille et alla percuter au sol. L'escadrille des douze appareils allemands, amputée du quart de son effectif, abandonna le combat.

Les quatre appareils français, indemnes, regagnèrent les bases françaises où les avions précédés l'appareil de reconnaissance si efficacement protégé par eux et qui avait fait une ample moisson de renseignements.

La R. A. F. survole L'AUTRICHE ET LA BOHÊME

Londres, 13 janvier.
Le ministère de l'Air annonce officiellement que des avions britanniques ont effectué une reconnaissance au-dessus de l'Autriche, de la Bohême et du nord-ouest de l'Allemagne, hier soir. Tous sont revenus.

On apprend dans les milieux officiels que jeudi soir, les avions de la R. A. F. ont survolé Hambourg, Brême et la région de la Ruhr et qu'au cours de ce raid, ils ont recueilli des renseignements.

Même s'ils étaient partis de l'est de la France, les appareils de la R. A. F. auraient dû couvrir entre 1.200 et 1.300 kilomètres avant de regagner leur base.

La distance qui sépare Strasbourg de Vienne est de 600 kilomètres environ, et il est probable qu'ils ont dû faire certains détours.

Les experts aéronautiques sont unanimes à exprimer leur admiration pour la façon dont les avions pilotes et navigateurs britanniques, ont effectué ce voyage.

Un avion allemand a été abattu au sud de l'Ecosse

Londres, 13 janvier.
Un avion ennemi a été attaqué et abattu, ce matin, par un patrouille de chasse de la R. A. F., au large de la côte sud-est de l'Ecosse.

Un autre avion a été aperçu au large de la côte sud-est de l'Ecosse.

Londres, 13 janvier.
Un avion ennemi a été aperçu et vu ce après-midi, volant à assez basse altitude au large de la côte sud-est d'Angleterre.

Trois autres appareils, que l'on croit être des avions britanniques, se sont immédiatement mis à sa poursuite.

LA PRESSE PARISIENNE

C'est la question des affectés spéciaux qui, dans la Justice, retient l'attention de M. L. O. Frossard :

Les justes observations de M. Lachal s'adressent à M. le ministre des Pensions. Mais c'est au ministre de la Guerre qu'elles étaient destinées. Elles ont été retenues. Mais les demi-mesures ne suffisent pas. A l'application, l'on verra qu'elles laissent à peu près entière la question posée par M. Lachal.

Sans doute, convient-il de tout subordonner aux nécessités de la Défense nationale. Si l'on a haut commandement estimant qu'il doit procéder par étapes, nous nous inclinons. Nous n'enregistrons pas comme une décision de principe, comme une promesse, l'aménagement qui nous est annoncé.

La révision des affectations spéciales, que la proposition du sénateur Mourier rendrait enfin effective, permettra de donner satisfaction au vœu de la Chambre et du pays et de protéger, comme ils doivent l'être, les fils et les frères des morts de 1914-1918.

Il est demandé à M. le ministre de la Guerre de ne pas perdre de vue — bien que tant de préoccupations l'assailent — cette question délicate qui, par les souffrances douloureuses qu'elle provoque au cœur de tous, appelle des réflexes de notre sensibilité l'une des exigences les plus légitimes de la population des sacrifices et des charges.

Dans le Journal, M. Léon Blum précise la position du groupe socialiste S. F. I. O. devant le projet gouvernemental prononçant la déchéance des élus communistes :

La véritable séance de rentrée de la Chambre a été marquée d'abord par un discours admirable d'Edouard Herriot, que la Chambre entière a couronné d'acclamations et dont elle a réclamé unanimement l'affichage ; ensuite par le dépôt d'un projet de loi gouvernemental portant déchéance de tous les élus — législatifs, départementaux ou municipaux — ayant appartenu aux organisations communistes d'assises et ne s'en étant pas dégoûtés, soit par une déclaration publique.

Le groupe socialiste, réuni, séance tenante, a procédé à l'examen de ce projet dans une grave délibération dont il est bon que nous camarades nous soyons informés, et par lequel le projet a été repoussé à la Chambre.

Le Parlement français offre plus longtemps au dedans et au dehors un si pénible spectacle ; il faut en finir. Il faut une solution durable. En second lieu, le gouvernement est diamétralement opposé à l'écouler près de cinq mois sans aborder de front ce douloureux problème et d'avoir mis le Parlement à la merci de scandales devenus ainsi presque inévitables. Enfin, le texte élaboré par le gouvernement, prêt à des critiques évidentes et devra, en tout état de cause, faire l'objet de forts remaniements.

LA SITUATION des vieux mineurs RETRAITÉS

St-Etienne, 12 janvier. La Fédération nationale des vieux mineurs retraités nous communique la lettre suivante émanant du Ministère du Travail :

Monsieur Ferdinand Lyon, secrétaire général de la Fédération nationale des vieux mineurs retraités de France, 14 rue Mas-Chapon, Grand-Combe (Gard).

Monsieur le Secrétaire Général, M. Pomaret m'a fait l'honneur de vous adresser réception de la lettre que vous lui avez adressée en date du 5 et, par laquelle, vous appelez tout particulièrement son attention sur la pénible situation dans laquelle se trouvent la plupart des vieux mineurs retraités.

Vous savez avec quelle bienveillance, M. Pomaret, ministre du Travail, a étudié les doléances de cette catégorie de travailleurs.

Il s'est employé, dans la mesure de la situation financière de la Caisse des mineurs le permettant, d'y satisfaire pour atténuer les difficultés que les retraités des vieux mineurs ont à avoir ou avaient encore à surmonter.

C'est dans le même esprit qu'il va transmettre à la Caisse autonome des retraites des vieux mineurs votre requête, en la priant d'examiner avec la plus grande bienveillance, la demande des vieux travailleurs de la mine au nom desquels vous parlez.

Il m'a chargé d'ajouter, que, compte tenu des charges qui incombent à la Caisse, vous ne devez pas de plaider auprès des services techniques intéressés de cette catégorie de travailleurs si digne d'intérêt.

Il vous fera connaître, dès que possible, les résultats de ses démarches.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

Signé : Four le Ministre, Le Chargé de Mission : VIGNY.

R.S.F. RADIO-TOULOUSE

A 10 heures. Le kiosque à chansons « Persil ».

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS A CUSSET

Audience du 12 janvier 1940 : Audience alimentaire. — M. Paul Ray, 49 ans, directeur de la Coopérative des Cheminots, à St-Germain-des-Possés, est inculpé de fraude alimentaire. Il a mis en vente sous la dénomination vinaigre, un mélange de vinaigre d'alcool et de vin purifié.

Le tribunal condamne Ray à 16 francs d'amende avec sursis et l'administration des Contributions indirectes obtient le bénéfice des conclusions.

Infraction au décret sur les transports. — Le nommé Pierre Cortioli, 44 ans, marchand de primeurs à Vichy, a effectué lui-même, sans autorisation, des transports de primeurs, sans autorisation spéciale.

Cortioli s'entend condamner à 16 francs d'amende avec sursis. Escroquerie. — Le nommé G... de Vichy, sachant que les employés de l'entreprise des ordres ménagers de cette ville passaient chaque année, aux approches du 1er janvier, chez les habitants pour présenter leurs vœux de bonne année et recevoir en même temps des étrennes, a eu l'idée cette année de les devancer de quelques jours.

De cette façon il réussit à récolter une somme de 55 francs. G... qui est père de famille, semble aujourd'hui regretter son acte. Le tribunal se montre indulgent à son égard et le condamne qu'à 8 jours de prison avec sursis.

Encore des transporteurs en défaut. — MM. Jean Lecoin, 49 ans, entrepreneur de transports à Cusset, et Louis Griffet, 60 ans, entrepreneur de transports à Vichy, sont eux aussi inculpés d'avoir effectué des transports privés en dehors du périmètre fixé.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Abus de confiance. — Revenu sur l'affaire d'abus de confiance, aujourd'hui la semaine dernière, et dans laquelle se trouve inculpé le nommé Abel Lourat, 43 ans, charpentier à Cusset, avenue du Progrès, le tribunal ayant conclu à l'absence de tout élément de culpabilité, a déclaré l'acte de l'inculpé des fins des poursuites.

Blessures involontaires. — Mme Marie Gaudy, épouse Arnould, 49 ans, hôtelière à Paris, est inculpée de blessures involontaires.

Le 6 août dernier, vers 15 h. 30, elle a été étreinte dans une voiture Peugeot qu'elle conduisait, au boulevard du Siècle, une voiture Renault, qui suivait cette voie.

Sous la violence du choc, la voiture Renault, conduite par son propriétaire, M. Gilbert Darnier, demeurant à Troy, avenue de Lyon, a été renversée, et M. Darnier, qui accompagnait son mari, a reçu diverses contusions.

Le tribunal condamne Mme Arnould à 100 francs d'amende avec sursis.

A ISSOIRE

Audience du 12 janvier 1940. Délit de chasse. — Au début de décembre, M. Jean, 40 ans, débitant à Saint-Germain-Lembron, a en compagnie du jeune Grigoriou, Auguste, commis-boucher, chassé dans les lapins de garenne, dans la réserve de la société de chasse de Saint-Germain-Lembron. Il renouela le même fait quelques jours après, dans la forêt de Paulat, commune de Gignat.

La gendarmerie de Saint-Germain-Lembron, mise au courant, interrogea, le 18 décembre, M. Jean, qui avoua.

Pour chasse en temps prohibé, procès-verbal lui fut dressé et le tribunal le condamne à 100 francs d'amende avec sursis et à la confiscation des quatre bourses qui avaient servi à prendre les lapins.

Infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. — Troncose Josephine, 35 ans, domestique agricole chez M. G... à Colaise, commune de Saint-Pour (Cantal), fait l'objet d'un arrêté d'interdiction de séjour. Le département du Puy-de-Dôme lui est interdit.

Le 26 décembre, les gendarmes de Jumeaux la trouvaient à Tansac, commune d'Auzat-sur-Allier, où elle était venue voir son concubine, Gorenkine Jean, ouvrier mineur à Jumeaux, sur le terrain de la commune de Jumeaux, et le tribunal la condamne à trois mois de prison.

Défenseur : M. Georges Martin.

Vol et recel. — Le 5 décembre, la gendarmerie de Jumeaux était informée qu'un vol d'essence avait été commis à l'entreprise Thérion, à Auzat-sur-Allier.

D'après l'enquête, il ressort qu'il s'agissait d'un vol d'essence commis par l'ouvrier de l'entreprise : Clément Baptiste, dit « Lafleur », 49 ans, journalier à Beaulieu. Clément avait volé un seau d'essence, et Clément Roger, 41 ans, entrepreneur de transports à la Base-Roche, commune d'Auzat-sur-Allier.

Clément avait le délit et se voit condamner à huit jours de prison avec sursis.

D'autre part, Sadoury Roger et sa femme Sadoury Maria, rue Langlais, à Issore, copient 90 francs d'amende pour recel.

A AMBERT

Audience du 9 janvier. Délit de fuite. — Une collision entre deux automobilistes se produisit le 12 décembre dernier sur le pont de la Haute, commune d'Arlande, au cours de laquelle la voiture de M. Pâtier, de Courpière, fut assez sérieusement endommagée et le conducteur de l'autre voiture, le nommé Théodore Joannès d'Arlande, qui était sorti indemne de l'accident, n'eut même pas la délicatesse de s'arrêter pour voir les conséquences de son imprudence. Reconstruit la suite, il s'évade, aujourd'hui, une amende de 50 francs.

Une lutte au village. — Le 18 novembre dernier, Coupat Antoinette et Bougonne André, un village de Brabrouse, commune de Job, se chamaillèrent avec Coupat Josephine, à propos de la vente d'un veau, et ils en vinrent aux coups, ce qui entraîna d'une assez longue information. Cependant, comme les blessures n'ont pas été très sérieuses, on ne leur applique, à chacun, que 16 francs d'amende avec sursis.

LES MATCHES de FOOTBALL EN AUVERGNE

Critérium d'Auvergne Nérès. U.S. Nérès-les-Hets contre A.S.A. Vauzelles.

Avant d'en venir à la journée sportive d'aujourd'hui, rectifions un erreur qui s'est glissée dans nos appréciations de semaine.

Le tribunal condamne Ray à 16 francs d'amende avec sursis et l'administration des Contributions indirectes obtient le bénéfice des conclusions.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Le tribunal condamne Lecoin à 16 francs d'amende tandis que Griffet, coupé de la même amende, mais avec le bénéfice de la loi de sursis.

Coupe de France

Sochaux. — F. C. Sochaux contre A. Annemasse.

Bordeaux. — R. C. Strasbourg-Perigieux c. Girondins B.F.C. Montpeller. — O. Montpellier contre O. Marseille.

Sète. — F. C. de Sète contre Bordeaux-Duisson.

Championnats de France interrégionaux

Paris. — Red Star O.L. contre Havre A. C.

Paris. — R.C. de Paris contre R. C. Lens.

Reims. — Stade de Reims contre C.A. Paris.

Roubaix. — Excelsior R. T. contre U.S. Boulogne.

Lens. — R.C. de Lens contre F. C. de Rouen.

Coupe du Puy-de-Dôme

POULE A Clermont-Ferrand A.S. Jeanne d'Arc contre F.C. Riom.

Châtel-Guyon A. A. Brayauds contre C.S. Volvic.

POULE B Puy-Guilhaume. — C.S. Puy-Guilhaume contre U.S. Ambert.

La Monnerie. — C.A.S. Durolien contre A.S. Chabreloche.

POULE C Pionsat. — F.C. Pionsat contre E.S. Montlignon.

St-Georges-de-Mons. — U.S. St-Georges-de-Mons contre U.S. Ancizes.

POULE D Barssac-les-Mines. — C.S. Brassac contre U.S. Vieille-Comte.

St-Germain-Lembron. — E.S. St-Germain-Lembron contre U.S. Saint-Amand.

Ligue de Bourgogne

COUPE DU BASSIN MINIER EQUIPES MIXTES Gueugnon. — A.S. Gueugnon contre J.O. Creusot.

Montceau-les-Mines. — S.C. Montceau contre Foch-Gueugnon.

EQUIPES MINIMES Paray-le-Monial. — A.S.O. Paray-le-Monial contre Foch-Gueugnon (A).

Le Creusot. — J.O. Creusot contre Foch-Gueugnon (B).

MATCHES AMICAUX

Moulins. — A.S. Moulins Juniors contre U.S. St-Gilles (I).

Riom. — I. Ste-Marie contre S.A. Montferrière (J).

Moulins. — Etoile Moulinoise contre U.S. Bellervives (I).

ETAT CIVIL DE SAINT-ETIENNE

DECES DU 13 JANVIER 1940 Lionnet Jean-Fleury, 78 ans, imprimeur, rue Jules-Léon, 18.

Boucard Edmond, 37 ans, notaire, boulevard de la République, 11.

Jailion Marie-Angéline, 71 ans, sans profession, rue Docteur-Charcot, 48.

René, 8 mois, rue de la Roche-de-Geal, 9, fils de Marcel et de Maria Santos.

Moulin Jean-Marie, 65 ans, cultivateur, sans domicile fixe.

Drouot Antoine, 77 ans, sans profession, rue de Roanne, 130, veuve de Jean Chataud.

Funérailles du 15 janvier

Dupré Antoine, 80 ans, cours Fauriel, 118, 9 h. 45.

Villemaur Antoine, 57 ans, église Saint-Roch, 8 heures.

Laurent Jacques, 68 ans, église Notre-Dame, 9 h. 15.

Terrier Pierre, 70 ans, église Saint-Etienne, 10 heures.

Labouret Benoit, 76 ans, place de l'Abbaye, 6, 16 heures.

Lionnet Jean-Fleury, 78 ans, église de la Roche-de-Geal, 9 h. 15.

Bayle Angèle, 8 mois, rue de la Roche-de-Geal, 9, 15 h. 30.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre : Ardevol Thomas, chauffeur-livreur à La Haie-Marie (Loire), rue Jean-Jaures, 1, et Vacher Marie-Pierrette, sans profession, rue de la Richelaisière, n° 75.

Arnaudou Lucien, menuisier-ébéniste, à Bourdeaux (Gironde), rue Joffre, 22, et Faurand Catherine-Joséphine, ouvrière en soie, rue de Chavassieux, 6.

Astor Adrien-Ernest, employé, rue de la République, 14, et Gouyet Jeanne-Baptistine, couturière, rue des Passermentiers, n° 67.

EN 48 HEURES, INOUI livre ses costumes sur mesures

DEPUIS 325 francs INOUI, 17, rue Président-Wilson

Barthélemy Victorien-Jules, ouvrier aux mines, impasse du Mineurs, 4, et Goudard Marie-Joséphine, tisseuse, à Villars (Loire), rue du Breuil.

Bouvier Jean-Baptiste-Ferdinand, plombier-zingueur, rue de St-Chamond, 5, et Gouyet Marguerite-Françoise, couturière, rue Rouget-de-Lisieux, 61.

Châtelet Gabriel-Jacques, mineur, rue de la Justice, 34, et Rosina Grand, employée à l'hôpital de Bellevue, rue de la Jomarière, 54.

Cambert Joseph-Joseph, journaliste, rue de la Plage, 3, et Frecon Pauline-Louise-Marie, employée, rue des Fères-Chapelle, 26.

FOURRURES SCHNEIDER

Fougerousse Eugène-Pierre, brigadier d'artillerie d'artillerie, rue Aristide-Briand, 34, et Mouret Marie-Denise-Heine, vendeuse à Villars (Loire), rue du Bois-Montal, maison 10.

Julliguet Antonin-Paul-Joseph, employé aux chemins de fer, à Paray (12), rue Traversière, 60, et Pajot Marie-Sidonie, infirmière, rue Courville, 11.

Magan Jean-Baptiste-Cathérine, géomètre, rue Président-Paul-Doumer, 10, et Berard Marie-Louise-Jeanne, employée, rue Aristide-Briand, 34.

JE SUIS GUERI

C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER.

M. GLASER le Grand Spécialiste de la hernie, 44, rue de Valenciennes, Paris.

M. GLASER. En adoptant ces nouveaux appareils dont l'action bienfaisante se réalise sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles disparaissent instantanément et disparaissent peu à peu complètement.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 h. à 16 heures.

Coupière, 16 janvier, hôtel Philippe. — Pontblaud, jeudi 16 janvier, hôtel du Commerce. — Roanne 19 janvier, hôtel du Commerce. — Le Puy, 20 janvier, hôtel de la Gare.

Bullion, mardi 23 janvier, hôtel des Voyageurs. — Roan-sur-Lignon, jeudi 25 janvier, hôtel de la Gare.

St-Etienne, samedi 27 janvier, hôtel du Nord. — Montbrion, 27 janvier, hôtel du Lion d'Or.

St-Etienne, samedi 30 janvier, de 10 h. à 4 h. Hôtel de France. — Ambert, jeudi 1er février, hôtel Terminus.

Roanne, mardi 2 février, hôtel du Commerce. — Brioude, 3 février, hôtel Continental (face gare).

Saint-Etienne, mercredi 6 février, hôtel de la Providence. — Thiers, jeudi 7 février, hôtel de France.

Randan, 9 février, hôtel du Commerce. — Roanne, mardi 13 février, hôtel de la Gare.

CHUTES MATRICE et tous ORGANES, VARICES, ORTOPÉDIE

GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

Etude de M. P. VIALLA, avoué à Montrbrion.

VENTE JUDICIAIRE Bâtiments industriels et dépendances

de 2216 mètres carrés et maison d'habitation

Le tout situé à PANISSIÈRES (Loire)

MISES A PRIX : 1er lot, 100.000 fr. 2e lot, 100.000 fr.

Adjudication fixée à l'audience du Tribunal de Montrbrion du 26 janvier 1940, à 14 heures.

Adressés à M. P. VIALLA, avoué à Montrbrion, 1, rue du Parc.

VENTE JUDICIAIRE Importante Usine de Teinturerie et Apprêts

Sise à FEURS (Loire)

Mise à prix : 400.000 fr.

Adjudication fixée au samedi 27 janvier 1940, à 15 heures, en Matrice de France, S'adresser à M. de Chabanolle et Bousset, notaires à Feurs, et à M. Violla et Bouchet, avoués à Montrbrion.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal Correctionnel de Saint-Etienne, en ce qui concerne le jugement de la Loire.

D'un jugement contradictoirement rendu par le troisième chambre de ce Tribunal, le 29 décembre 1939 et devenu définitif, il appert que : COORDIER Marie-Françoise, Veuve PHILIPPE, épouse de PHILIPPE, a été condamnée à 10 jours de prison et 100 francs d'amende.

Le Greffier, M. ROMAGNY, P. le Procureur de la République, J. HAUVY.

Toutes les mères doivent connaître le nom de ce merveilleux sirop contre la toux : le Bronchocure de l'Abbé Blanc.

Si la science dispose aujourd'hui d'un sirop vraiment efficace contre la toux, non toxique et qui peut être donné même aux plus jeunes bébés, c'est à l'Abbé Blanc qu'elle le doit.

L'Abbé Blanc, curé de Bénévent, a, en effet, découvert les propriétés de la plante d'Algerie, le Chich-Zali, qui sert de base au BRONCHOCURE. La science s'est emparée de cette magnifique découverte tout entière, la France, comme l'Algérie, peut profiter maintenant.

Le nom de l'Abbé Blanc est prononcé avec respect et reconnaissance par des innombrables mères dont les enfants ont été guéris grâce à sa belle découverte.

Maman qui avez le plus grand souci de la santé de vos petits, utilisez vous aussi le BRONCHOCURE, ce merveilleux sirop, le plus efficace et le plus avantageux de tous. Le flacon vendu 14,50 dans toutes les pharmacies, contient 400 grs. de sirop qui se conserve indéfiniment.

L'AGENDA DUNLOP EST PARU

Il est vendu au prix de 7 fr. à la Succursale DUNLOP 77, rue de Roanne, à St-Etienne

Cet agenda, essentiellement pratique, comprend une page blanche par jour, un récapitulatif mensuel, quantité de conseils, de recettes, de dessins humoristiques, une carte routière de France, un plan du métro de Paris, etc.

Avis pour Dettes

M. Michel THOMCZYK, 2, rue du Chapier, ne reconnaît pas les dettes de son épouse, M. P. VIALLA, femme, née Fernande-Rose MARIUCCI, qui a quitté le domicile conjugal le 12 janvier.

Les vermifuges P

